

(1)

(N° 25.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AOUT 1878.

Crédit supplémentaire de 170,000 francs aux Département des Travaux publics, pour travaux d'appropriation et d'amélioration de bâtiments civils, à Bruxelles (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DESCAMPS.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a saisi la Chambre de la demande d'un crédit supplémentaire de 170.000 francs à allouer au Département des Travaux publics, pour travaux d'amélioration de bâtiments civils à Bruxelles et pour appropriation de l'hôtel n° 40 de la rue de la Loi à la demeure du chef du Ministère de l'Instruction publique.

Toutes les sections ont approuvé le projet de loi.

En section centrale, on a fait remarquer que la Législature, dans la session de 1869-70, a voté un premier crédit de 550,000 francs pour achat d'immeubles rues de Louvain et de l'Orangerie et pour l'agrandissement du Sénat et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux publics. L'hôtel n° 40 de la rue de la Loi était, dans la combinaison projetée, destiné à devenir l'habitation du chef du Département des Travaux publics et cet hôtel devait être relié aux importantes constructions à édifier dans le but de concentrer les nombreux services de ce Département. Les bureaux de l'administration des Travaux publics sont aujourd'hui établis dans 24 locaux disséminés sur plusieurs points de l'agglomération bruxelloise, au grand pré-

(1) Projet de loi, n° 16.

(2) La section centrale, présidée par M. GUILLERY, était composée de MM. DE FRÉ, DESCAMPS, BECKMAN, HOUTART, BEERNAERT et GOBLET D'ALVIELLA.

judice des relations entre les divers services et des facilités du public dans ses rapports avec les différentes branches de cette administration.

Or, en vertu du projet de loi qui nous est présenté, l'hôtel n° 10 de la rue de la Loi deviendrait le siège du Département de l'Instruction publique et le projet de rapprocher l'habitation du Ministre des Travaux publics des bureaux à construire dans les rues de Louvain et de l'Orangerie serait de nouveau écarté ou indéfiniment ajourné.

Dans ces conjonctures, la section centrale émet le vœu que les projets élaborés pour l'établissement des bureaux du Département des Travaux publics soient en partie modifiés et que l'hôtel du Ministre soit édifié au centre de ces bureaux en face de la rue Ducale et sur l'emplacement de l'ancien hôtel Beeckman. Les constructions de cet hôtel seraient mises en harmonie avec celles des hôtels ministériels de la rue de la Loi; elles créeraient un nouvel embellissement pour le quartier du Parc et réaliseraient le projet, depuis si longtemps attendu, de placer l'hôtel ministériel au centre des innombrables services du Département des Travaux publics.

La section centrale a approuvé le projet de loi à l'unanimité de ses membres présents et elle a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

J. DESCAMPS.

Le Président,

J. GUILLERY.
